

EN FRANCE, LA VIE ET LA SECURITE ONT UN PRIX,

EST-CE CELUI DES PEAGES ?

Citoyens, Professionnels, Sénateurs, Députés, Ministres sommes tous reconnaissants à nos forces de sécurités et de secours. Nous avons tous, à un moment de notre vie, ressenti et exprimé cette reconnaissance et cette gratitude à l'égard de ceux qui sauvent nos vies et assurent notre sécurité au péril de la leur.

Aujourd'hui comme hier, pas un, pas une, pour défendre l'acquittement des péages autoroutiers pour les véhicules d'urgence prioritaires en intervention.

Quoi de plus naturel ?

Faire payer les taxes de péages autoroutiers aux véhicules de secours en intervention revient à fixer pour principe général la monétisation de la vie humaine. Fort de ce constat et à l'occasion de cette nouvelle mandature, le législateur a souhaité mettre fin à cette situation et a voté, dans un large consensus, la gratuité des péages pour les véhicules d'urgence prioritaires en intervention.

Depuis, la volonté d'un Parlement et d'un Gouvernement unanimes s'appliquent à construire le nouveau cadre légal. Or aujourd'hui, il s'avère que pour appliquer la loi, l'Etat pourrait être tenu d'indemniser les sociétés d'autoroute pour des questions de manque à gagner des sociétés d'autoroutes.

Celles-ci pourraient arguer de préjudices financiers afin de ne pouvoir répondre aux conditions de mise en application du décret visant la gratuité des péages pour ces véhicules de pompiers, de SAMU, de police ou de gendarmerie. Et ce au regard de « difficultés contractuelles »

Contrats, compensations financières, contraintes de rentabilité, dividendes, chiffre d'affaire... Autant d'impératifs et d'arguments qui s'entendent afin d'ancrer des politiques répondant aux principes de réalités mais qui doivent s'effacer devant l'urgence d'un appel à l'aide.

Si le respect des contrats est un principe essentiel, nous devons néanmoins collectivement faire preuve d'exemplarité citoyenne. Particulièrement à l'heure où le peuple de France s'engage et participe à l'effort national de redressement et de transformation.

Les Françaises et français attendent que les sociétés d'autoroutes soient à la hauteur d'un modèle éthique et d'un développement économique renouvelé. Il n'est pas question-là d'altruisme ou de philanthropie mais simplement d'humanité. Le rôle et la place des entreprises dans l'espace public évoluent : leur vocation sociétale est désormais considérée comme une valeur ajoutée au profit de la communauté nationale.

Notre modèle de sécurité intérieure et civile n'a pas d'égal au monde, il est donc juste d'affirmer qu'il n'a pas de prix.

En ce sens, nous, cosignataires de cet appel, pressons solennellement les sociétés d'autoroutes à reconnaître le même caractère et le même traitement de gratuité des péages aux interventions des véhicules d'urgence prioritaires, que leurs opérations se déroulent sur le réseau des sociétés où qu'ils soient empruntés pour porter secours partout ailleurs.

La détresse ne connaît pas les péages. La vie n'a pas de prix. Quel que soit le lieu de l'intervention, nous devons collectivement concourir aux opérations de secours.